



DEPARTEMENT
SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION
DE L'URBANISME
OPERATIONNEL,
DE L'HABITAT
ET DE LA SECURITE CIVILE

Division Sécurité civile •
Prévention des risques majeurs

Imprimé à remplir et à retourner en **3 exemplaires** à
Mairie de Perpignan

DUOHSC, division sécurité civile prévention risques majeurs
11 rue du Castillet
☎ : 04.68.62.37.18 ☎ : 04.68.62.37.20

MANIFESTATION PUBLIQUE
Demande d'autorisation
Décret n°97-646 du 31/05/1997

Manifestations concernées : manifestations sportives, récréatives ou culturelles
Délai : un an au plus et un mois au moins avant la date de la manifestation pour dépôt en
Préfecture

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Nature de la manifestation :

Qualité des organisateurs :

Date et heure :

Lieu :

Configuration du lieu, capacité d'accueil du site (fournir note explicative avec plan précisant les différents accès à la manifestation permettant le passage des secours)

Nombre de personnes concourant à l'organisation :

Nombre de spectateurs attendus :

Utilisation du feu : oui non

Utilisation de feux d'artifices : si oui nous contacter

Implantation de chapiteaux, tentes, structures :

Validé sous le n° _____ , le _____
par la préfecture de _____
pour une vitesse de vent de : _____ km/h et une épaisseur de neige
de : _____ cm

Mesures d'hygiène :

-sanitaires : oui non quantité : ___

-points d'eau : oui non quantité : ___

Autorisations administratives :

- arrêté de sonorisation : oui non
- arrêté d'utilisation du domaine public : oui non
- arrêté de circulation et de stationnement : oui non

Mesures envisagées pour assurer la sécurité du public (ces mesures doivent satisfaire aux exigences de sécurité)

- contrôle des installations électriques provisoires :
 - .coffrets électriques : oui non
 - par (nom du technicien compétent ou de l'organisme de contrôle agréé) :
 - .attestation de bon montage : oui non
 - par (nom du technicien compétent) :

- contrôle des structures en élévation : oui non
- par (nom du contrôleur ou organisme de contrôle agréé) :

- mise à disposition des secours de la sonorisation pour diffusion d'ordres d'évacuation ou consignes de sécurité : oui non
- moyens supplétifs type mégaphone : oui non

- éclairage supplétif : oui non

- vacuité des cheminements d'accès des secours et d'évacuation du public : oui non
- respect de la réglementation édictée par la fédération sportive concernée : oui non

- dispositif prévisionnel de secours :
- service d'ordre (société + nombre d'agents) :

Le déclarant_ _ _ _ _ , agissant en qualité de _

Date et signature :

PIECES A JOINDRE EN 3 EXEMPLAIRES

- le présent formulaire
- un plan de situation
- un plan masse
- un descriptif des activités
- un descriptif de l'installation électrique
- un plan précisant le positionnement des moyens de secours